



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Professeurs Agrégés de l'académie de Guadeloupe,

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPA des professeurs Agrégés.

La liste présentée par le SPEG sollicite, le renouvellement de votre confiance. A l'heure où le ministère annonce une énième réforme des lycées, des suppressions massives de postes dans le second degré et le recours aux heures supplémentaires, il est plus que jamais nécessaire de faire entendre notre voix.

La gestion purement comptable de l'éducation mise en place par le ministère et relayée par l'administration rectorale ne cesse de rendre de plus en plus difficiles les conditions de travail des professeurs agrégés.

Face à cette politique scélérate et à ses conséquences désastreuses sur les personnels, les élèves et plus généralement sur l'éducation en Guadeloupe, il est nécessaire que la voix du SPEG soit encore plus forte dans les instances paritaires académiques.

Au cours de notre dernière mandature, les commissaires paritaires du SPEG, en s'engageant pleinement, ont su s'imposer sans contestation dans des domaines comme :

- **La défense des collègues bafoués dans leurs droits**
- **Le soutien décisif aux contestations légitimes des collègues** en matière de révision des notes administratives.
- **L'émergence de solutions** afin de régler les problèmes administratifs récurrents qui pénalisent les collègues tant pour un éventuel changement d'échelon que pour l'accès à la hors-classe.

La détermination des commissaires paritaires du SPEG a permis l'application de critères objectifs valorisant le travail, la compétence, la manière de servir, pour l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des Agrégés.

Les commissaires paritaires du **SPEG** ont eu à cœur, tout au long de cette dernière mandature, de transmettre l'information aux collègues concernés afin de leur

permettre de bien connaître leurs droits, de préparer leurs dossiers en maîtrisant les règles, et de pouvoir juger très rapidement des résultats de leurs actions.

Nous nous engageons à poursuivre dans cette voie avec détermination pour :

- Une **fiabilité et une transparence de l'information** en permanence.
- Un **soutien indéfectible à la défense de vos droits, et de vos intérêts matériels et moraux.**
- Une **exigence d'équité dans le déroulement de vos carrières.**
- Une **ambition** qui vise à donner à l'enseignant les moyens d'amener l'élève vers la réussite et l'excellence, en tenant pleinement compte de la réalité dans laquelle il s'inscrit.

**POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE
L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE SOIT ASSURÉE AVEC EFFICACITÉ**

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

